

I.CERAM

Société anonyme à conseil d'administration
au capital social de 534 070,20 euros
Siège social : 1 rue Columbia 87000 Limoges
487 597 569 R.C.S. Limoges
(la « **Société** »)

RAPPORT DE GESTION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES COMPTES CONSOLIDES ET LES COMPTES SOCIAUX SEMESTRIELS POUR LA PERIODE DU 1^{ER} JANVIER 2016 AU 30 JUIN 2016

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réuni en Conseil d'Administration afin de vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de la période du 1^{er} janvier 2016 au 30 juin 2016, de vous présenter les comptes sociaux et les comptes consolidés et de les soumettre à votre approbation.

L'inventaire et les comptes de l'exercice et plus généralement l'ensemble des documents et renseignements requis par la loi ont été tenus à votre disposition dans les conditions et les délais légaux.

I - EXAMEN ET APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDES AU 30 JUIN 2016 CONFORMEMENT AUX DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L. 233-28 DU CODE DE COMMERCE

Notre Société a établi des comptes consolidés pour période du 1^{er} janvier 2016 au 30 juin 2016 sur une base volontaire, en conformité avec les dispositions légales et réglementaires en vigueur en France et notamment le règlement n° 99-02 du Comité de la Réglementation Comptable.

1.1 Mode de présentation des comptes consolidés et méthodes d'évaluation

Le périmètre de consolidation du Groupe I.CERAM comprend les sociétés suivantes :

- **I.CERAM** : société installée à Limoges et ayant pour objet la fabrication et distribution d'appareils médico-chirurgicaux
- **I.CERAM SRO** : filiale installée en Tchéquie et détenue à 100% par I.CERAM. Cette société a pour objet la commercialisation des produits de la société I.CERAM sur le territoire de la république Tchéque.
- **LIMOUSINE DE BREVETS** : société installée à Bègles (33) et ayant pour objet la recherche, la réalisation d'études et l'exploitation de brevets dans le domaine de la prothèse céramique. Cette société est entrée dans le périmètre le 19 décembre 2014.
- **I.CERAM PT** : filiale installée à Coimbra au Portugal et détenue à 100 % par I.Ceram. Cette société a pour objet la commercialisation des produits de la société I.Ceram sur le territoire du Portugal. Cette filiale a été créée durant ce premier semestre 2016.

La société I.CERAM clôture ses comptes au 31 décembre.

La société I.CERAM SRO est une filiale pour laquelle le Groupe I.CERAM a un contrôle exclusif. Cette filiale clôture ses comptes au 31 décembre.

La société I.CERAM PT est une filiale pour laquelle le Groupe I.CERAM a un contrôle exclusif. Cette filiale clôture ses comptes au 31 décembre.

La société Limousine de Brevet est une filiale pour laquelle le Groupe I.CERAM a désormais un contrôle majoritaire.

Pour les besoins de la consolidation, des comptes intérimaires au 30 juin 2016 de l'ensemble des sociétés consolidées ont été établis.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

L'hypothèse de la continuité de l'exploitation a été retenue compte tenu des éléments suivants :

- La situation déficitaire du Groupe I.CERAM sur les deux derniers exercices s'explique notamment par des dépenses de développement préalable à la mise de nouveaux implants céramiques chargés en molécules actives (antibiotiques), ainsi que par la mise en place progressive d'une équipe commerciale sur le plan national.
- Cette situation devrait perdurer pour les années à venir, mais le renforcement des fonds propres (augmentation de capital de 9 656 775,20€ en date du 19 octobre 2015) doit permettre de faire face aux besoins financiers liés à nos programmes de recherche.
- La société devrait percevoir au second semestre 2016 le règlement du crédit impôt recherche relatif aux exercices clos au 31 décembre 2014 et au 31 décembre 2015. La société devrait percevoir au premier semestre 2017 le règlement de la subvention accordée par le Conseil régional du Limousin relatif à son programme d'investissements matériels 2015.

1.2 Présentation des comptes consolidés au 30 juin 2016 :

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe, sur le premier semestre 2016, atteint 767 849 euros, contre 704 957 euros au 31 mars 2015, soit une progression de 8,9%. Le chiffre d'affaires 2016 n'intègre pas les régularisations tarifaires des ventes de 2014/2015 (85 308 euros).

Le résultat d'exploitation est négatif de (884 153) euros au 30 juin 2016, contre un montant négatif de (687 246) euros au 31 mars 2015.

Le résultat financier est positif de 26 816 euros au 30 juin 2016 contre un résultat financier négatif de (19 093) euros au 31 mars 2015.

Le résultat exceptionnel est négatif de (4 428) euros au 30 juin 2016 contre un résultat exceptionnel négatif de (54 513) euros au 31 mars 2015.

Le résultat net après impôt de l'ensemble consolidé ressort négatif de (803 961) euros au 30 juin 2016 contre un résultat net négatif de (761 106) euros au 31 mars 2015.

II – SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DU SEMESTRE ECOULE

1. Evènements significatifs au cours du semestre clos au 30 juin 2016

Concernant la société I.CERAM, les évènements significatifs intervenus au cours du semestre écoulé sont les suivants :

1.1 Opérations sur le capital :

Aucune opération sur le capital n'est intervenue durant ce semestre.

1.2 Crédit d'impôt recherche :

Une demande de remboursement au titre du crédit d'impôt recherche de l'exercice civil clos le 31 décembre 2014 a été déposée durant le premier trimestre 2016 et n'a pas encore été remboursée. Le montant demandé auprès des services fiscaux est de 102 126 €.

Une demande de remboursement au titre du crédit d'impôt recherche de l'exercice civil clos le 31 décembre 2015 a été déposée durant le premier trimestre 2016 et n'a pas encore été remboursée. Le montant demandé auprès des services fiscaux est de 136 573 €.

Par ailleurs, le crédit d'impôt recherche pour la période allant du 1er janvier 2016 au 30 juin 2016 a été comptabilisé après son évaluation. L'estimation de ce crédit d'impôt recherche est de 45 840 €.

1.3 Création de filiale :

- La société I.CERAM a créé une filiale au Portugal à Coimbra en mars 2016. Le capital de cette société est de 100 000€.

1.4 Subventions :

Un contrat de croissance au titre du développement de l'entreprise portant sur la période 2014-2017 a été déposé auprès du Conseil Régional du Limousin en date du 27 décembre 2013. Ce contrat de croissance portait :

- sur la prise en charge pour le recrutement du directeur de site à hauteur de 30 000€, comptabilisé en 2014,
- sur la prise en charge à hauteur de 30% d'un certain nombre d'investissements envisagés dans notre plan de développement (« Plan Ambition 2020 »).

Un contrat de croissance au titre du développement de l'entreprise portant sur la période 2015-2018 a été voté par la Commission Permanente du Conseil Régional du Limousin en date du 29 mai 2015. Des recrutements ont été insérés dans l'assiette éligible (4 postes d'opérateurs et 2 postes de cadres) ainsi que des investissements mobiliers (matériels de production). A réception définitive des machines, la société pourra prétendre au versement de subventions pour un montant maximum de 541 725€.

2. Risques et incertitudes

Les risques relatifs à la Société précisés dans le chapitre 2.4 « Facteurs de Risques » du Document de Présentation restent d'actualité.

3. Activité en matière de recherche et développement

Les travaux de recherche et développement ont été accélérés en continuité avec la stratégie du Groupe I.CERAM. Les montants engagés pour la période du 1^{er} janvier 2016 au 30 juin 2016 sont en forte hausse, notamment au travers des acquisitions de matériels réalisés (1,7 millions d'€) au cours de la période.

Projet de développement céramique :

Le Groupe I.CERAM projette de développer une céramique poreuse avec incorporation d'un transporteur d'antibiothérapie ou d'anti tumoraux. L'avancement du projet se fait sous le contrôle d'un comité scientifique dont les réunions mensuelles se sont tenues régulièrement, et ce durant toute la période du 1^{er} janvier 2016 au 30 juin 2016.

Le comité scientifique a été renforcé durant le premier semestre 2016 avec l'arrivée du Professeur Vincent SOL (Chimiste organicien), du Professeur Marylène VIANA (Pharmacien), du Docteur Christian WOLOCH (Pharmacologue) et du Docteur Tan-sothea OUK (Microbiologiste).

Les prochains objectifs fixés dans le cadre de ce projet sont :

- Après avoir tester le chargement en molécules actives sur des implants d'1 cm³, et mettre au point la technique de chargement en molécules actives (antibiotiques) de ses implants, et ce pour des volumes allant jusqu'à 60 cm³,
- Mesurer in vitro les cinétiques de relargage des molécules actives.

4. Evolution prévisible et perspectives d'avenir

I.CERAM poursuit le développement de son réseau commercial en France avec la mise en place d'une équipe commerciale (1 responsable régional et 3 commerciaux) sur le secteur Nord-ouest. Ainsi, Fabienne Minvielle, responsable commerciale a été recrutée à partir du 2 mai 2016.

Le développement commercial se poursuit par ailleurs à l'international :

- Les discussions sont en cours avec un potentiel partenaire en Iran pour la diffusion de l'ensemble de la gamme I.CERAM dans ce pays.
- Les discussions sont en cours avec un potentiel partenaire en Afrique du Sud pour une prise de participation minoritaire et la diffusion de l'ensemble de la gamme I.CERAM dans ce pays.
- Les discussions sont en cours avec un potentiel partenaire en Roumanie et en Autriche pour la diffusion de l'ensemble de la gamme I.CERAM dans ces pays.
- Les relations commerciales se poursuivent en Espagne, Angleterre, République Tchèque, en Italie et au Costa Rica.
- La société s'est fixée pour objectif d'exposer sa gamme d'implants au congrès national d'orthopédie à Porto en octobre 2016. Cela devrait permettre d'accélérer le développement commercial de la filiale I.CERAM PT.

III - ÉVÈNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DU SEMESTRE

Eric DENES (Infectiologue et membre du comité scientifique depuis sa création) a été nommé Directeur Scientifique et est salarié de la société I.CERAM depuis le 1^{er} septembre 20116.

Aurélie HARDY a été recruté comme responsable ressources humaines en septembre 2016. Cette nomination a pour objectifs de renforcer l'équipe de direction pour le recrutement de futurs talents mais également de développer et fidéliser un capital humain de qualité.

La société I.CERAM a créé une filiale nommée I.CERAM U.F. ("I.CERAM Usine du Futur"), basée à Limoges en juillet 2016. Le capital de cette société est de 100 000€. Cette société a pour vocation de porter le projet immobilier de construction du nouveau centre de Recherche et développement du groupe I.CERAM.

IV - PRESENTATION DES COMPTES SOCIAUX POUR LA PERIODE DU 1^{er} JANVIER 2016 AU 30 JUIN 2016

Les comptes qui vous sont présentés ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation actuellement en vigueur.

Présentation des comptes sociaux

Le chiffre d'affaires de la Société, sur la période du 1^{er} janvier 2016 au 30 juin 2016, atteint 772 816 euros contre un chiffre d'affaires de 703 708 euros pour l'exercice clos au 31 mars 2015, soit une progression de 9,8%. Le chiffre d'affaires 2016 n'intègre pas les régularisations tarifaires des ventes de 2014/2015 (85 308 euros).

Le résultat d'exploitation est négatif de (883 785) euros au 30 juin 2016 contre un résultat d'exploitation négatif de (625 346) euros pour le semestre clos au 31 mars 2015.

Le résultat financier est négatif de (30 050) euros au 30 juin 2016 contre un résultat financier négatif de (15 536) euros pour le semestre clos au 31 mars 2015.

Le résultat exceptionnel est négatif de (4 253) euros au 30 juin 2016 contre un résultat exceptionnel négatif de (94 694) euros pour le semestre clos au 31 mars 2015.

Le résultat net ressort négatif de (857 247) euros au 30 juin 2016 contre un résultat net négatif de (735 577) euros pour le semestre clos au 31 mars 2015.

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-15 du Code de commerce, le tableau des filiales et participations détenues par la Société est annexé au bilan.

V - INFORMATIONS CONCERNANT LE CAPITAL

1. Répartition du capital social et des droits de vote

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de commerce et compte tenu des informations reçues en application des articles L.233-7 et L. 233-12 dudit code, nous vous indiquons ci-après l'identité des actionnaires détenant directement ou indirectement plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, des trois dixièmes, du tiers, de la moitié des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote au 30 juin 2016 :

Au 31 mars 2015	Nombre total d'actions	% du capital	Nombre total de droits de vote	% de droits de vote
Investissement Développement	3 000 000	56,17%	6 000 000	68,36%
Public	2 340 702	43,83%	2 777 013	31,64%
Total	5 340 702	100%	8 777 013	100%

Pour rappel, les droits de vote double ont été introduits lors de l'assemblée générale extraordinaire du 18 septembre 2014, sous condition suspensive non rétroactive de l'admission aux négociations sur le marché régulé Alternext NYSE Euronext à Paris des actions I.CERAM, admission qui a été réalisée le 19 décembre 2014.

2. Actionnariat des salariés

Dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous informons qu'aucun plan d'épargne entreprise n'a été mis en place au bénéfice des salariés de la société.

3. Actions d'autocontrôle et participations croisées

Néant

4. Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité

Vous trouverez joint en **Annexe 2** à notre rapport un tableau récapitulatif des délégations en cours de validité que vous avez accordées à votre conseil d'administration, en assemblée générale, dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 du Code de commerce. Ce tableau vous indique l'utilisation faite de ces délégations au cours du semestre clos au 30 juin 2016

VI – INFORMATION RELATIVE AUX MANDATAIRES SOCIAUX

1. Liste des mandats

Conformément à l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, vous trouverez en **Annexe 1** du présent rapport les informations relatives aux mandats et fonctions exercées par les mandataires sociaux au cours de l'exercice écoulé dans les entités autres que la Société.

2. Opérations sur titres effectuées par les dirigeants mandataires sociaux

En application des dispositions de l'article 621-18-2 du Code monétaire et financier, nous vous indiquons qu'aucune transaction n'a été réalisée par les dirigeants et leurs proches sur les titres de la Société depuis l'admission des titres sur le marché Alternext.

Les projets de résolutions qui vous sont soumis reprennent les principaux points de ce rapport, nous vous remercions de bien vouloir les approuver.

Nous vous remercions de votre confiance et de votre collaboration.

Fait à Limoges

Le 19 octobre 2016

André Kerisit

ANNEXE 1

TABLEAU RECAPITULATIF DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCEES

PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément à l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, vous trouverez ci-dessous les informations relatives aux mandats et fonctions exercées par les mandataires sociaux au cours du semestre écoulé dans les entités autres que la Société.

NOM, PRÉNOM, ÂGE	DURÉE DU MANDAT	FONCTION	AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EXERCEES DANS TOUTE SOCIETE AUX COURS DES CINQ DERNIERES ANNEES
André Kerisit, 52 ans	Première nomination en qualité d'administrateur: assemblée générale du 15 mai 2013 Echéance du mandat : assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2018	Président du Conseil d'administration	Gérant de la société Investissement Développement Gérant de la société I.Ceram SRO Gérant de la société I.Ceram PT Gérant de la société I.Ceram U.F.
Xale Finance dont l'administrateur délégué est Alain Vassal, 65 ans	Première nomination en qualité d'administrateur: assemblée générale du 18 septembre 2014 Echéance du mandat : assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2019	Membre du conseil d'administration	Aucun mandat
Bertrand Buguet, 47 ans	Première nomination : assemblée générale du 18 septembre 2014 (à compter du 1 ^{er} janvier 2015) Echéance du mandat : assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2019	Membre du conseil d'administration	Aucun mandat
Philippe Dupeyré, 62 ans	Première nomination : assemblée générale du 18 septembre 2014 Echéance du mandat : assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2019	Membre du conseil d'administration	Jusqu'en janvier 2014 : Responsable au sein de Vallourec pour la conformité et Responsable de la déontologie au niveau du Groupe pour les opérations sur titres de la société
Christophe Durivault, 38 ans	Première nomination : assemblée générale du 18 septembre 2014 Echéance du mandat : assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2019	Membre du conseil d'administration	Aucun mandat

Viviane Neiter, 59 ans	Première nomination : assemblée générale du 18 septembre 2014 Echéance du mandat : assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2019	Membre du conseil d'administration	<u>Mandats en cours ;</u> Sociétés cotées : Administrateur de Dolphin Intégration SA depuis janvier 2005 Administrateur de Prodware S.A depuis juin 2010 Administrateur de Spir Communication SA depuis juin 2014 Administrateur de Vêt Affairs S.A. depuis juin 2012 <u>Associations :</u> Administrateur de Reims Management School Administrateur de l'IEFP (Institut pour l'Education Financière du Public) Administrateur de Champagne-Ardenne à Paris 2030 Secrétaire de l'Association Edgar Faure Présidente de Champagne-Ardenne Place Financière <u>Mandats échus</u> Sociétés cotées : Kertel jusqu'en septembre 2010 Zeta Biotech jusqu'en décembre 2009
Guy Viel, 74 ans	Première nomination : assemblée générale du 15 mai 2013 Echéance du mandat : assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2018	Membre du conseil d'administration	<u>Aucun mandat</u>

ANNEXE 2

TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS EN COURS DE VALIDITE AU 30 JUIN 2016

L'assemblée générale des actionnaires en date du 30 juin 2016 a délégué au conseil d'administration sa compétence ou consenti des délégations de pouvoirs, décrites ci-après, à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, à l'augmentation du capital social de la Société :

	DUREE DE VALIDITE	PLAFOND
Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration à l'effet de décider, soit l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, soit l'incorporation au capital de bénéfices, réserves ou primes (8 ^{ème} résolution)	26 mois	Plafond global nominal : 300 000 euros pour les augmentations de capital ; 20 000 000 euros pour l'émission de titres de créance.
Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration, à l'effet de décider l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription sans indication de bénéficiaires et par offre au public (9 ^{ème} résolution)	26 mois	Plafond global nominal : 300 000 euros pour les augmentations de capital ; 20 000 000 euros pour l'émission de titres de créance.
Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration, à l'effet de décider l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, par placement privé et dans la limite de 20% du capital social par an avec suppression du droit préférentiel de souscription sans indication de bénéficiaires (10 ^{ème} résolution)	26 mois	Plafond global nominal : 300 000 euros pour les augmentations de capital ; 20 000 000 euros pour l'émission de titres de créance.
Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration à l'effet de décider, l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de catégories de bénéficiaires (11 ^{ème} résolution)	18 mois	Plafond global nominal : 300 000 euros pour les augmentations de capital ; 20 000 000 euros pour l'émission de titres de créance.
Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter, dans la limite de 15 %, le nombre de titres émis conformément aux dispositions de l'article L.225-135-1 du Code de commerce, en cas de mise en œuvre des délégations de compétence visées aux quatre résolutions précédentes avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription selon le cas (12 ^{ème} résolution)	26 mois	Imputation sur le plafond global.
Délégation de pouvoirs à consentir au Conseil d'administration, à l'effet de décider une augmentation du capital en numéraire réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne entreprise conformément aux dispositions des articles L 225-129-6 du Code de commerce et L.3332-18 et suivants du Code du travail, avec suppression du droit préférentiel de souscription réservée au profit des salariés de la Société (13 ^{ème} résolution)	26 mois	Plafond global nominal : 80 000 euros pour les augmentations de capital ;

Aucune des délégations ci-dessus n'a été mise en œuvre dans le cadre du 1^{er} semestre 2016.